



LIBERTÉ,



ÉGALITÉ.

1799

1

RÉPUBLIQUE HELVÉTIQUE
UNE ET INDIVISIBLE.

Fribourg, le 28 Janvier 1799.

Le Conseil d'éducation du canton de Fribourg, au Citoyen
Girard Cordelier.

Citoyen!

Le Directoire exécutif de la République helvétique
ayant par son arrêté du 19^e courant procédé au Complément
du Conseil d'éducation, déjà composé des Citoyens chanoine
Fontaine, Savary physicien, & gendre avocat et accusateur
public, vous êtes appelé par le même arrêté à en être
l'un des membres.

Nous venons de recevoir la Communication officielle
et nous nous emprouons de vous en faire part. Charmés que
le choix du Ministre, ratifié par le Directoire aye rendu à vos
Connoissance et à vos talents la justice qu'ils méritent.

Le perfectionnement de l'instruction publique étant
un objet de la plus haute importance et au même temps de
la plus grande nécessité, y concourir c'est préparer le bonheur
futur de l'Helvétie, c'est travailler à en affermir la Constitution,
c'est remplir une tâche honorable & vraiment patriotique.

Nous espérons de votre Zèle pour le bien public que
vous ne balancerez pas d'accepter une place à laquelle cet
arrêté vous associe encore les Citoyens Boccard, & Feguely
Ci-devant Conseillers, abbe Joy, le P. Seraphin Marchand
Cordelier.

Vous voudrez bien nous faire part de votre détermination.

et nous espérons qu'elle sera telle que nous aurons la satisfaction
de vous inviter à la première séance du Conseil que notre
Président actuel indiquera

Salut Républicain.

M. Glise président provisoire
du Conseil d'Éducation

Léon Bettolar Secrétaire

Au Citoyen
Girard, Religieux Cordelier de D

Conseil d'Education

A Fribourg

